



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Entrée en vigueur – Règlement 644-1

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Damien, à l'effet que lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2023, le conseil a adopté le règlement 644-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement 644 concernant le tarif imposé pour le service 9-1-1.

L'objet de ce règlement est de modifier le montant imposé pour le service 9-1-1 pour le porter à 0,52 \$ par mois et sera indexé annuellement à compter de janvier 2025.

Ce règlement a été publié dans la Gazette officielle le 16 décembre 2023 et est entré en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com.

Donné à Saint-Damien, le 21 décembre 2023.

Sabrina Lepage
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe